

METTRE EN ŒUVRE UN ATELIER APICOLE COMPLEMENTAIRE



Pour un responsable d'entreprise agricole, concevoir et conduire un atelier de production apicole peut lui permettre de diversifier ses ateliers mais également d'améliorer les rendements de ses cultures grâce à la pollinisation des parcelles par les abeilles.

Durée : 2 semaines 70 H

AU CENTRE :

- Positionnement
- Activités d'apprentissage (multi-modalités)
- Préparation à la certification / Certification
- Accompagnement par un référent

EN ENTREPRISE :

- Découverte, Observation
- Mise en situation professionnelle
- Tutorat

Objectifs

Sensibiliser au respect de l'abeille dans son environnement, aux pratiques respectueuses des pollinisateurs.

Comprendre les techniques essentielles à l'installation des ruches comme activité complémentaire.

Raisonner et mettre en œuvre les techniques apicoles

Contenu et modalités

M1 : Elaborer l'itinéraire technique de production

- Connaître les pratiques respectueuses des pollinisateurs
- Mettre en œuvre un environnement respectueux.

M2 : Réaliser les travaux sur le rucher

- Approcher en sécurité et observer la ruche
- Analyser et mettre en œuvre les opérations

Séminaire/Pratique/Visites

Modalités d'évaluation : pratique + entretien d'évaluation

Ce bloc est un des blocs de compétences du BPREA.

Si parcours non diplômant, attestation de formation fournie en fin de parcours.

Public :

Tout public :
stagiaire BPREA,
demandeur d'emploi,
salarié avec un CPF..

Coût :

10,30 euros/heure

Information et inscription :

Stéphanie PRAT
02 96 83 82 53
stephanie.prat@educagri.fr

Financements :

prise en charge possible
selon statut